

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010

16 ET 17 DECEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**CONFORTEMENT D'OUVRAGES D'ART
SUR LES RESEAUX ROUTIER ET FERRE**

PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

**OBJET : Confortement d'ouvrages d'art sur les réseaux routier et ferré -
Prestations de maîtrise d'œuvre**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et de mettre en œuvre le marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre couvrant les travaux d'entretien spécialisé et de réparations d'ouvrages d'art sur le réseau routier national et le réseau ferroviaire de Corse.

Compte tenu de l'avancement des procédures de consultation des marchés de travaux dédiés et du niveau de connaissance du patrimoine, les travaux vont dans un premier temps se trouver exclusivement sur le réseau routier.

Les travaux visés concernent :

- l'entretien courant (nettoyage, remplacement de garde-corps, réparation ponctuelle des superstructures...),
- l'entretien spécialisé (tirants d'enserrement, radier d'usure, ragréage...),
- la réparation (boulons d'ancrage, béton projeté de structure, remplacement de l'étanchéité, changement d'appareil d'appui, coque en béton projeté, réfection de maçonnerie...),
- le remplacement d'ouvrage hydraulique de taille modeste,
- la construction d'ouvrage de soutènement (mur en té, gabions, voile suspendu...)¹.

Pour les trois premiers items de la liste ci-dessus, le Maître d'Ouvrage dispose de deux marchés de travaux à bons de commande, l'un traitant des travaux de génie civil et l'autre des travaux spéciaux. Pour l'heure, seuls ceux traitant de la route sont en cours de consultation. Durant l'année 2011, seront lancés ceux concernant le réseau ferré de Corse. Ce décalage s'explique notamment par le souci de disposer d'un premier retour d'expérience et de prendre en compte au mieux les contraintes d'accès et de travail sur un réseau à voie unique en exploitation.

L'essentiel de l'activité du présent marché s'appuiera sur ces marchés.

Les missions de maîtrise d'œuvre sont celles décrites dans la loi MOP et ses décrets d'application, complétées par le cahier des charges du présent marché.

¹ Il est entendu que les deux derniers types de prestations couvrent exclusivement des opérations de maintenance. Le présent marché ne peut servir à effectuer des opérations d'investissement importantes.

Au sens de la MOP, les missions sont :

- DET
- OPC
- AOR
- VISA²

Les missions 1 à 3 forment une unité insécable qui fait l'objet d'un bon de commande les regroupant systématiquement.

La mission 4 ne sera activée que si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire. En général, ce sera le cas dès qu'il y aura un dimensionnement.

En règle générale, un bon de commande (missions 1 à 3 ou mission 4) traite exclusivement d'un chantier. Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de regrouper plusieurs opérations sur un seul bon de commande si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Unité de temps,
- Unité géographique,
- Homogénéité de prestations.

Par exemple, cela est appliqué pour une campagne de remise en peinture de garde-corps de plusieurs ouvrages, ou pour la réparation de deux murs de soutènement situés à moins d'un kilomètre l'un de l'autre dont les études PRO sont achevées.

Les principales caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Marché passé en application des articles 24, 26, 33, 57, 59 et 74.III.4.a du CMP.
- Publication dans EUROSUD, au BOAMP et au JOUE,
- Délai de remise des offres : 60 jours,
- Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
- Délai d'exécution : 1 an reconductible 2 fois pour une durée maximale de 3 ans.

Les bornes financières sont les suivantes :

Période	Montant minimal HT annuel	Montant maximal HT annuel
Année 1	50 000,00 €	200 000,00 €
Année 2	70 000,00 €	280 000,00 €
Année 3	70 000,00 €	280 000,00 €

Cette opération sera financée sur l'autorisation de programme n° 1212/80042E.

Les critères de jugement des offres sont :

² Cette mission est fortement complétée par le présent marché ; elle comprend des contre calculs des ouvrages construits en phase définitive et transitoire, et des ouvrages provisoires. Les eurocodes sont appliqués.

1. Valeur technique (pondération : 60)

Le critère technique est décomposé de plus de 30 sous-critères.

2. Prix (pondération : 40)

Le nombre de plis reçus était de trois.

Les entreprises ayant remis une offre sont les suivantes :

N° Offre	Candidat	Montant Offre HT
1	Groupement SEDOA - DIADES - ARGOTECH	294 610,00 €
2	Groupement PMM - BEA	175 216,00 €
3	Groupement TECHNI ROUTE CORSE - ARCADIS	329 790,00 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 septembre 2010 a décidé de retenir les trois candidatures.

Elle a ensuite procédé à l'analyse des offres et classé par ordre décroissant les candidats :

1. Groupement TECHNI ROUTE CORSE - ARCADIS
2. Groupement PMM - BEA
3. Groupement SEDOA - DIADES - ARGOTECH

Elle a classé en première position le groupement TECHNI ROUTE CORSE - ARCADIS car son offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres établis dans les documents de la consultation.

Les membres du groupement ont justifié de leur régularité sociale et fiscale.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et mettre en œuvre le marché à bons de commande relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de confortement d'ouvrages d'art sur les réseaux routier et ferré, à passer avec le groupement TECHNI ROUTE CORSE - ARCADIS.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET
METTRE EN ŒUVRE LE MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS
DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONFORTEMENT D'OUVRAGES D'ART
SUR LES RESEAUX ROUTIER ET FERRE

SEANCE DU

L'An deux mille dix et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème Partie,
- VU** le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et mettre en œuvre le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour le confortement d'ouvrages d'art sur les réseaux routier et ferré, avec le groupement TECHNIROUTE CORSE / ARCADIS pour les montants suivants :

Période	Montant minimal HT Annuel	Montant maximal HT annuel
Année 1	50 000,00 €	200 000,00 €
Année 2	70 000,00 €	280 000,00 €
Année 3	70 000,00 €	280 000,00 €

Ce marché est conclu pour une année et pourra être reconduit expressément sans que sa durée totale n'excède trois ans.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Description de l'opération : Confortement d'ouvrages d'art sur les réseaux routier et ferré - Maitrise d'œuvre - Marché à bons de commande

Coût total de l'opération : 190 000 € HT (montant cumulé des seuils minimaux)

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ? OUI

Si OUI, pour quel montant ? 500 000 €
Inscrit au BP 2010

N° Programme (s) : 1212

N° Opération (s) : 1212A0042E

Cette opération est-elle cofinancée ? NON

Sur quel fonds ? PEI 1
 PEI 2
 PO FEDER
 CPER 2007-2013
 FEADER
 AUTRES (à préciser) :

.....

Montant du cofinancement : €

N° Présage :

Fiche à joindre obligatoirement à tous les rapports présentés en Assemblée de Corse